



Requête adoption simple

Par **Patriciah601**, le **06/01/2020** à **21:33**

Bonjour j ai 60 ans, et une requête d adoption simple à été déposée au TGI par la personne qui m a elevee q quand j etais petite ,de 2ans à 10ans, et les relations ont perdurer lejusqu' à ce jour.le Monsieur a 90ans, le dossier est complet, et est chez le magistrat , actuellement il est fâché , mon mari a voulu l aider , car monsieur XXX était embêté depuis des mois avec la chaudière de sa compagne,mon mari avec l accord de monsieurXXX et sa compagne ,à contacté la protection juridique de la compagne qui a missionné un expert celui ci a trouvé la panne ,depuis il nous en veut , à mis une distance avec moi, cela est compliqué pour moi..si nous allons être convoqués au TGI, pour l audience, il peut ne pas venir ,,car en colère...la procédure aboutira t elle quand même? Merci

Par **youris**, le **07/01/2020** à **10:19**

bonjour,

si cette personne ne veut plus vous adopter, c'est son droit.

salutations